

## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1496 de la Commission du 23 août 2017, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active flupyrifluron-méthyl,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CLASSUS***

*de la société*

**AGRI CHEM SARL**

*numéro de dossier*

**n°2017-3253**

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active flupyrifluron-méthyl par le règlement d'exécution (UE) 2017/1496 du 23 août 2017,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

**Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 13 décembre 2017**, dans les conditions précisées dans la présente décision.**

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	CLASSUS
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle
<b>Titulaire</b>	AGRI CHEM SARL 9B ROUTE DE FURDENHEIM, 67117 QUATZENHEIM, FRANCE
<b>Formulation</b>	Granulé dispersable (WG)
Contenant	33,3 % - carfentrazone-éthyl 16,7 % - flupyrifluron-méthyl
<b>Numéro d'intrant</b>	2020243
<b>Numéro de permis</b>	2020243
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usages</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	13/12/2017
Date limite pour la vente et la distribution	13/03/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Selon les usages retirés (voir en annexe I)

A Maisons-Alfort, le

05 DEC. 2017

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions de retrait des usages

### Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	En cas de retrait
<b>15105911</b> Avoine*Désherbage	0,06 kg/ha	1/an	90	13/03/2018	13/06/2018
<b>15105912</b> Bilé*Désherbage	0,06 kg/ha	1/an	90	13/03/2018	13/06/2018